

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1139**

commune (s) : Vénissieux

objet : Construction et aménagements de locaux pour la direction de la voirie - Site de l'ex-Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) - Lots n° 1, 2, 3, 5, 6, 11 et 12 - Autorisation de signer les avenants aux marchés

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1139**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Construction et aménagements de locaux pour la direction de la voirie - Site de l'ex-Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) - Lots n° 1, 2, 3, 5, 6, 11 et 12 - Autorisation de signer les avenants aux marchés**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décisions n° CP- 2015-0040 du 2 février 2015 et n° CP-2015-0126 du 30 mars 2015, le Commission permanente a autorisé la signature des marchés publics de travaux, pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et l'aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPPA) et voirie mobilité exploitation-information (VMEI - cellule comptage) et la construction d'un bâtiment neuf pour VMPPA (extension du bâtiment existant) sur le site Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Ces travaux étaient répartis en 12 lots et faisant l'objet de marchés séparés.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot n° 1 : terrassements, voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : maçonnerie, gros œuvre,
- lot n° 3 : ossature bois et bardage zinc,
- lot n° 4 : étanchéité,
- lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil,
- lot n° 6 : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures,
- lot n° 7 : métallerie, serrurerie,
- lot n° 8 : carrelage, faïence,
- lot n° 9 : revêtements de sols souples,
- lot n° 10 : ascenseur,
- lot n° 11 : chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie, sanitaires, air comprimé,
- lot n° 12 : courants forts et courants faibles.

La présente décision concerne les lots n° 1, 2, 3, 5, 6, 11 et 12.

Lors de la réalisation des travaux, différentes contraintes et obligations non prévues initialement sont apparues et certaines prestations n'ont pas été prises en compte lors des études de conception impliquant les dépenses supplémentaires au montant des marchés. Ces prestations doivent être prises en compte pour les lots lot n° 1, 2, 3, 5, 6, 11 et 12.

Des travaux supplémentaires seraient réalisés par le biais d'un avenant pour chacun des lots suivants :

- Lot n° 1 : terrassements, VRD :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-44 le 6 mars 2015 à l'entreprise MDTP, pour un montant de 329 390,40 € HT, soit 395 268,48 € TTC.

Lors du terrassement en pleine masse, le sol devant recevoir les fondations et le dallage porté était sans mouvant (sans aucune résistance). Les travaux supplémentaires de purge et de renforcement de ce sol étaient imprévisibles malgré les études géotechniques réalisées. Ils sont nécessaires à la bonne stabilité du bâtiment.

Les travaux, objet de ce présent avenant n° 1, sont les suivants :

- la fourniture et mise en œuvre de géotextile et matériaux d'apport sous le bâtiment VQL ainsi qu'au renforcement par cloutage du terrain de la zone de stockage de VQL,
- la purge de sol pour le parking sud de 20 places,
- la purge de sol pour le trottoir situé à côté de VQL,
- la purge de sol pour le parking nord de 32 places supplémentaires,
- la fourniture et pose d'un caniveau et d'une grille sur la zone de stationnement utilitaires,
- la création d'une cheminée de visite au-dessus du déboureur-décanteur de VQL.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 40 091,10 € HT, soit 48 109,32 € TTC porte le montant total du marché à 369 481,50 € HT, soit 443 377,80 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 12,17 % du montant initial du marché.

- Lot n° 2 : maçonnerie, gros œuvre :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-45 le 3 mars 2015 à l'entreprise PEIX pour un montant de 778 692,26 € HT, soit 934 430,71 € TTC.

Ces travaux supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage. Certaines prestations n'ont pas été prises en compte lors des études de conception et d'autres permettent d'améliorer la sécurité (suppression de la glissance du dallage) des futurs utilisateurs.

Les travaux, objet de ce présent avenant n° 1, sont les suivants :

- la pose de siphons, caniveaux et grilles dans les bâtiments VMMPA et VQL,
- la démolition de chape au rez-de-chaussée de VMMPA,
- la mise en œuvre d'un drainage extérieur du mur enterré ouest de VQL,
- la réalisation d'une reprise en sous-œuvre pour la création d'une entrée supplémentaire dans le hangar,
- le carottage et la reprise de réseau sous dallage pour le branchement du déboureur de VQL,
- la mise en œuvre d'une peinture de sol en résine époxy sur le dallage du rez de chaussée de VQL.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 21 170,42 € HT, soit 25 404,50 € TTC porte le montant total du marché à 799 862,68 € HT, soit 959 835,21 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,72 % du montant initial du marché.

- Lot n° 3 : ossature bois et bardage zinc :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-86 le 17 mars 2015 à l'entreprise SDCC pour un montant de 327 500 € HT, soit 393 000 € TTC.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires à la pérennité des pieds de façade de l'ouvrage. Ces prestations n'ont pas été prises en compte lors des études de conception.

Les travaux objet de ce présent avenant n° 1 portent sur le complément d'habillages des isolants de soubassement de VQL.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 1 632,00 € HT, soit 1 958,40 € TTC porte le montant total du marché à 329 132,00 € HT, soit 394 958,40 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,50 % du montant initial du marché.

- Le lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-162 le 24 avril 2015 à l'entreprise CVI SAS pour un montant de 328 828 € HT soit 394 593,60 € TTC.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage. Une prestation a été oubliée lors des études de conception et l'autre a été demandée par la direction de la voirie pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment VMPA.

Les travaux, objet de ce présent avenant, sont les suivants :

- la fourniture et mise en oeuvre du complément d'un bloc porte pour le bâtiment Hangar,
- la pose de film opalescent sur les vitrages de la façade nord de l'extension du bâtiment VMPA,
- la pose de film translucide sur les vitrages des façades sud et ouest du bâtiment VMPA (nouvelle villa).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 4 952,77 € HT, soit 5 943,32 € TTC porte le montant total du marché à 333 780,77 € HT, soit 400 536,92 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,51 % du montant initial du marché.

- Lot n° 6 : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-47 le 3 mars 2015 au groupement d'entreprises COURTADON/ Les menuisiers du Rhône, pour un montant de 447 128,40 € HT, soit 536 554,08 € TTC.

Ces travaux en plus et en moins sont nécessaires à la bonne finition de l'ouvrage. Certaines prestations supplémentaires permettent d'améliorer l'esthétique des locaux en masquant certaines canalisations, d'autres n'ont pas été prises en compte lors des études de conception. Des prestations ont été supprimées car elles ne correspondent plus aux besoins de la direction de la voirie.

Les travaux, objet de ce présent avenant n° 1, sont les suivants:

- la fourniture et mise en oeuvre d'un complément d'isolation et de contre cloison au rez-de-chaussée de VQL,
- la mise en place d'habillage bois de longrines au rez-de-chaussée de VQL,
- le complément de sorbonnes et la modification des paillasses au rez de chaussée de VQL,
- la suppression des prestations de cylindres électroniques de VMPA et de VQL,
- le complément de caissons d'habillage en bois et en BA13 dans le bâtiment VQL,
- le complément d'un enduit sur le mur Est de la passerelle de VMPA.

Cet avenant n° 1 d'un montant de - 6 511,72 € HT, soit - 7 814,06 € TTC porte le montant total du marché à 440 616,68 € HT, soit 528 740,01 € TTC. Il s'ensuit une diminution de 1,46 % du montant initial du marché.

- Lot n° 11 : CVC, plomberie sanitaires, air comprimé :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-48 le 24 février 2015 à l'entreprise ALPHA ENERGIE pour un montant de 393 156,06 € HT, soit 471 787,27 € TTC.

Certains travaux supplémentaires sont nécessaires pour une mise en conformité sanitaire de la nature des canalisations. D'autres (aléas de travaux) concernent la modification de linéaire de réseaux suite à la modification de la structure du bâtiment VQL, du remplacement de réseaux existants du bâtiment VMPA suite à leur détérioration par des personnes extérieures aux travaux. Et enfin, d'autres prestations supplémentaires ont été demandées par la direction de la voirie pour améliorer le fonctionnement de son service car son besoin avait été insuffisamment défini lors de la programmation.

Les travaux, objet de ce présent avenant n° 1, sont les suivants:

- le remplacement de canalisations en PVC par de la fonte SMU,
- la modification du réseau d'air comprimé,
- la modification du linéaire de réseau acier,
- le complément d'une cassette de climatisation,
- la réfection du réseau de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) détérioré dans le bâtiment VMPA (ex nouvelle villa),
- le complément de raccords divers et mise en place d'un réseau aéraulique d'extraction en inox,
- le complément d'asservissement extracteur et centrale de compensation hotte,
- le remplacement ventilo-convecteur par cassette suite à la mise en place d'un faux plafond (VMPA),
- le complément d'alimentation d'eau et d'air comprimé,
- le complément de ventilation pour douches (VMPA),
- la suppression réseau plomberie nouvelle villa (VMPA),
- la mise en place d'un bras aspirant (récupération ancien bras),
- la modification de la centrale traitement d'air (CTA) double flux et du réseau de gaine pour le raccordement (partie supprimée).

Cet avenant n° 1 d'un montant de 28 755,33 € HT, soit 34 506,40 € TTC porte le montant total du marché à 421 911,39 € HT, soit 506 293,66 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 7,31 % du montant initial du marché.

- Lot n° 12 : courants forts et courants faibles :

Ce marché a été notifié sous le numéro 2015-50 le 24 février 2015 aux établissements BEAUX, pour un montant de 236 294,50 € HT, soit 283 553,40 € TTC.

Certains travaux supplémentaires (aléas de travaux) sont nécessaires pour le remplacement des équipements électriques existants du bâtiment VMPA suite à leur détérioration par des personnes extérieures aux travaux. D'autres travaux supplémentaires sont nécessaires pour des raisons de sécurité car les équipements électriques existants sont vétustes (ancienne villa). Cette vétusté n'avait pas été détectée lors du diagnostic établi avant conception.

Les travaux, objet de ce présent avenant n° 1, sont les suivants :

- la remise en état des armoires, câblages électriques et luminaires détériorés dans le bâtiment VMPA (ex nouvelle villa),
- le remplacement d'un coffret général, la fourniture et pose d'une alarme de type 4 dans le bâtiment VMEI (ex ancienne villa),
- le complément de prises de courant et RJ 45 demandé par la direction de la voirie,
- le complément de blocs de sécurité et de déclencheurs manuels.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 11 191,00 €HT, soit 13 429,20 €TTC porte le montant total du marché à 247 485,50 €HT, soit 296 982,60 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,74 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants avec les entreprises ou le groupement d'entreprises suivantes pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

- lot n° 1 : terrassements, voirie et réseaux divers (VRD) : l'avenant n° 1 au marché n° 2015-44 conclu avec l'entreprise MDTP pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 40 091,10 €HT, soit 48 109,32 €TTC porte le montant total du marché à 369 481,50 €HT, soit 443 377,80 €TTC.

- lot n° 2 : maçonnerie, gros œuvre : l'avenant n° 1 au marché n° 2015-45 conclu avec l'entreprise PEIX pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 21 170,42 €HT, soit 25 404,50 €TTC porte le montant total du marché à 799 862,68 €HT, soit 959 835,21 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 2,72 % du montant initial du marché.

- lot n° 3 : ossature bois et bardage zinc : l'avenant n° 1 au marché n° 2015-86 conclu avec l'entreprise SDCC pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 1 632,00 €HT, soit 1 958,40 €TTC porte le montant total du marché à 329 132,00 €HT, soit 394 958,40 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,50 % du montant initial du marché.

- lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil : l'avenant n° 1 au marché n° 2015-162 conclu avec l'entreprise CVI SAS pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 4 952,77 €HT, soit 5 943,32 €TTC porte le montant total du marché à 333 780,77 €HT, soit 400 536,92 €TTC.

- lot n° 6 : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures : l'avenant n° 1 au marché n° 2015-47 conclu avec le groupement d'entreprises COURTADON / LES MENUISIERS DU RHONE pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de -6 511,72 €HT, soit -7 814,06 €TTC porte le montant total du marché à 440 616,68 €HT, soit 528 740,01 €TTC. Il s'ensuit une diminution de -1,46 % du montant initial du marché.

- lot n° 11 : CVC, plomberie sanitaires, air comprimé : l'avenant n° 1 au marché n° 2015-48 conclu avec l'entreprise ALPHA ENERGIE pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 28 755,33 €HT, soit 34 506,40 €TTC porte le montant total du marché à 421 911,39 €HT, soit 506 293,66 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 7,31 % du montant initial du marché.

- lot n° 12 : courants forts et courants faibles : l'avenant n° 1 au marché n° 2015-50 conclu avec les établissements BEAUX pour la construction d'un bâtiment neuf pour la voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour la voirie mobilité patrimoine (VMPA) et pour la voirie mobilité exploitation-information (VMEI-cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Établissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 11 191,00 €HT, soit 13 429,20 €TTC porte le montant total du marché à 247 485,50 €HT, soit 296 982,60 €TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,74 % du montant initial du marché.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° OP28O0964, le 3 novembre 2014, pour un montant de 10 810 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 231 318 - fonction 020 pour un montant de 3 530 724,60 €TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.